



Les architectes du CAUE
vous conseillent gratuitement.

Avant d'engager des frais ou
des travaux, consultez-nous !

Préparez votre entretien.

- Apportez tout document utile : photos, cadastre, documents d'urbanisme, plan existant, relevé même sommaire, croquis, ...
- Consultez notre site internet en téléchargeant nos fiches pratiques.

Secteur 10 :

Pascal MORIN - architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires.
Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près), plans (cadastres, tout document utile...) et documents d'urbanisme (PLU).

* sur r.v. pris en mairie ou en Communauté de Communes (CdC)

** exceptionnellement 2° mardi

			Pour 2016	Janvier	Février	Mars
BRANNE (mairie)	1° mardi	de 10h à 12h sur r.v.*		5	9**	1
COUTRAS (maison serv. publics)	3° mercredi	de 14h30 à 16h30 sur r.v.*		20	17	16
LIBOURNE (mairie)	1° mardi	de 14h30 à 17h30 sur r.v.*		5	9**	1
VAYRES (CdC)	3° mercredi	de 10h à 12h sur r.v.*		20	17	16